Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260303-2026_02_2_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

18 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

19 février 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatre février à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **BARBE,** Mme **DUROT,** Mr **PRIE, Mme PACE,** Adjoints, Mmes **BOUCHER, CRETE**, Mrs **DUCLOS,** Mme **LABBE,** Mrs **MACE, MAILLARD, MOINERIE,** Mmes **PFEIFFER, PILLET, TEFFAINE.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRESENTS	15
Ayant pris Part au vote	15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr excusé.

Madame **BOUCHER** a été élue secrétaire

2026.02.2.04 **Budget Général : Affectation du Résultat de fonctionnement 2025**

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, issu du CFU du budget principal.

Et expose que lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Le résultat de l'exercice 2025 tel qu'il apparaît au compte administratif est le suivant :
En INVESTISSEMENT, il est constaté un déficit de **27 041 €**
Les restes à réaliser de l'exercice 2025 présentent un solde négatif de **7 500 €.**
Soit un total de : **- 34 541 €**
L'excédent de fonctionnement étant de **214 058.46 €,** il est proposé d'affecter **100 000 €** à l'investissement (compte 1068). Cette somme permet de couvrir le besoin de financement correspondant au solde négatif des restes à réaliser (7 500 €), augmenté du déficit de financement de la section d'investissement (27 041 €) soit un total de 34 541 €.
Le solde de fonctionnement de 114 058.46 € sera repris au budget au compte 002 de la section de fonctionnement.

Vu le résultat de l'exercice 2025 tel qu'il apparaît au CFU,
Vu le solde des restes à réaliser de l'exercice 2025,

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE :
- de constater l'excédent de fonctionnement 2025 ;
- d'approuver les écritures budgétaires et comptables, notamment l'affectation

Du résultat pour un montant de **100 000 € au compte 1068**.
Ces écritures seront reprises au budget 2026.

Pour extrait conforme
Le Maire